DEMANDE D'ACCÈS AUX VIDÉOS ENREGISTRÉES

(Code de la sécurité intérieure)

Je soussigné(e)

Adresse

Téléphone portable

e-mail

Demande à visionner l'enregistrement de vidéoprotection me concernant :

Lieu : 31270 Cugnaux

Date : le

Heure : de à

Et déclare avoir pris connaissance des conditions de la procédure suivante :
Le visionnage d'enregistrement vidéo ne peut s'effectuer que dans la mesure où le demandeur est personnellement concerné. Toute personne souhaitant accéder aux images enregistrées devra faire une demande dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de visionnage souhaitée. Tout demandeur doit impérativement remplir ce formulaire et se prémunir de sa pièce d'identité. Un rendez-vous sera fixé au demandeur à une heure précise dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la demande. Le demandeur prend conscience qu'en cas de carence d'image, le visionnage est impossible. De plus, si les images visionnées devaient concerner d'autres personnes, la demande ne pourra être satisfaite.

Date :

Signature :

Nous, le responsable de l'exploitation du système de vidéoprotection de Cugnaux (31270)

○ autorisons

○ n'autorisons pas (motif)

Rendez-vous :

Date :

Signature :

COMPTE RENDU D'ACCÈS AUX IMAGES DE VIDÉO-PROTECTION

Je soussigné(e) ,
reconnais avoir visionné, dans les conditions sus-citées, l'enregistrement de vidéo-protection, en présence de .

Observations :

Date :

Signature :

N.B.: la copie de la carte nationale d'identité est indispensable.